

Plusieurs facteurs peuvent conduire à des situations qui fragilisent votre exploitation :

Difficultés économiques



Aléas climatiques



Problèmes sanitaires



Instabilité des revenus



Accident de la vie



Réagissez dès les premiers signes !

Contactez-nous
pour un premier entretien gratuit
02 33 81 77 80



- confidentialité et indépendance du conseil,
- expertise technique et économique,
- capacité à fédérer tous les partenaires de votre entreprise.

Contact

02 33 81 77 80

reagir-61@normandie.chambagri.fr

Avec le soutien financier et le concours de



L'essentiel & plus encore

Réagir
Solidarité &
Accompagnement

EXPLOITATION FRAGILISÉE

**FRANCHIR
UN CAP DIFFICILE**

Faites-vous accompagner
pour retrouver sérénité
et confiance en l'avenir



normandie.chambres-agriculture.fr



**AGRI
AIDE**

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ORNE

Nos valeurs

Écoute



Neutralité



Confidentialité

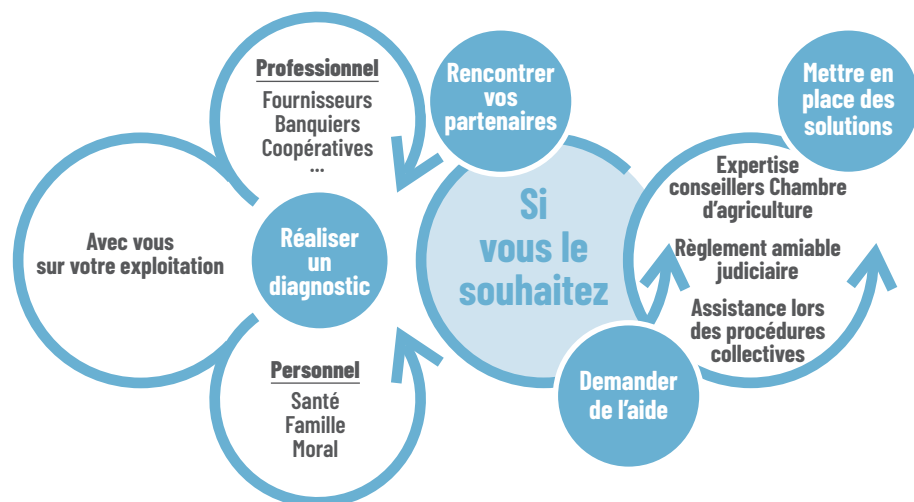


Solidarité



Nos conseillers spécialisés sont à vos côtés :

- clarifier votre situation,
- rechercher toutes les solutions,
- vous redonner des perspectives par un plan d'action personnalisé.



Chaque phase est indépendante et se déroule exclusivement avec votre accord.



Des équipes dédiées offrent une large palette de compétences (économique, juridique, réglementaire, relations humaines)



Un accompagnement sur-mesure et un soutien humain

Avec vous, sur votre exploitation, réaliser un diagnostic

Bénéficiez d'un regard extérieur pour établir un état des lieux approfondi, formaliser un plan d'action et engager le dialogue avec vos partenaires.

Rencontrer vos partenaires

Ensemble, nous dialoguons avec vos principaux créanciers pour négocier un plan de paiement réaliste.

Vous aider à rebondir

Avec la MSA, nous identifions l'aide dont vous avez besoin pour surmonter des difficultés personnelles.

Mettre en place des solutions

Nous vous accompagnons dans les différentes démarches adaptées à votre situation.

Bénéficiez également de notre appui dans le déroulement des procédures collectives (règlement amiable, sauvegarde, redressement, liquidation).

Modalités, tarif et conditions générales de vente sur demande.



Plusieurs autres dispositifs d'aide sont à votre disposition, les connaissez-vous ?

N'hésitez pas à utiliser les dispositifs proposés par la Chambre d'agriculture et ses partenaires, notamment l'État, la MSA et les Services de remplacement

- **Aide au répit :**
Un accompagnement personnalisé pour souffler et prendre soin de soi.
Exemple : groupes de parole, aide au départ en vacances, « Bons Psy » (aide à la consultation psychologique).
- **« Agréécoute », service de la MSA :**
Par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local).
- **Service de remplacement :**
Jusqu'à 60 % du coût de remplacement pris en charge à travers un crédit d'impôt. Renseignez-vous au 02 33 31 48 77.
- **Bilan de compétence :**
Un temps de prise de recul sur sa situation, d'analyse de ses compétences et motivations à l'appui d'un projet d'évolution professionnelle.
- **Aide de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Mer :**
 - Financement de l'audit global de l'exploitation agricole,
 - Aide à la Restructuration des Exploitations Agricoles (AREA) par la prise en charge d'intérêts,
 - Aide à la Reconversion Professionnelle (ARP).

En quelques minutes, qualifiez le niveau de fragilité de votre exploitation

